



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 1^{er} avril 2026

Presse – Actualités

- [OMC : Pas d'avancée majeure lors de la 14^{ème} réunion ministérielle, sauf sur le commerce électronique – Le Moci](#)
- [Bond de l'inflation et déclin de la consommation : l'économie française déjà prise en étau – La Tribune](#)
- [Inde: le pays le plus peuplé de la planète débute son recensement – Le Figaro](#)
- [« + 50 % d'arrêt maladie depuis 2019 » : l'absentéisme au travail explose à un niveau record en 2026 – L'Express](#)
- [Comment réagir face au second choc chinois – Les Echos](#)

ARTICLES DE PRESSE

OMC : Pas d'avancée majeure lors de la 14ème réunion ministérielle, sauf sur le commerce électronique – Le Moci

La 14ème réunion ministérielle (MC 14) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est achevée le 30 mars à Yaoundé, n'a abouti à aucun accord, les sujets sur la table, dont la réforme de l'institution et l'accord sur le commerce électronique, ayant été renvoyés à de futures discussions à Genève. Un accord plurilatéral sur le commerce électronique a toutefois été conclu entre 66 pays membres mais le moratoire concernant les droits de douane sur les échanges électroniques n'a pas été reconduit.

Le contexte international tendu marqué par les ondes de chocs de la **guerre en Iran** n'a certes pas aidé, ni du reste la politique commerciale agressive et chaotique menée par l'administration **Trump** depuis son arrivée au pouvoir aux États-Unis l'an dernier. Mais la réunion ministérielle de Yaoundé n'a accouché d'**aucun nouvel accord multilatéral**, malgré les exhortations de la directrice générale de l'OMC, **Ngozi Okonjo-Iweala**, qui, à l'ouverture le 26 mars, avait appelé les 80 ministres et 2000 fonctionnaires présents dans la capitale camerounaise à « *se tourner vers l'avenir* » car « *l'ordre mondial et le système multilatéral tels que nous les connaissons ont changé de façon irréversible* ».

Conséquence immédiate : à compter du 1er avril, les États qui le souhaitent pourront **instaurer des droits de douane sur les produits échangés électroniquement**, comme la production audiovisuelle, cinématographique, littéraire ou musicale, via des téléchargements ou des systèmes de streaming. En place depuis 1998, et reconduit depuis régulièrement, il a expiré le 31 mars 2026.

Les **États-Unis** ont tenté de convaincre les autres membres de le rendre permanent mais plusieurs pays s'y sont opposés, dont l'**Inde** et le **Brésil**, invoquant le risque d'une perte de recettes fiscales pour l'un, l'absence d'avancée sur l'agriculture pour l'autre. De quoi introduire de l'incertitude pour les activités concernées, en premier lieu l'industrie culturelle et du divertissement.

Un « paquet de Yaoundé » à conclure par le Conseil général

Toutefois, si aucun accord tangible n'a pu être conclu à l'issue de cette MC 14, des progrès auraient été faits dans plusieurs domaines, avec de nouveaux projets de textes élaborés durant les 4 jours qu'a duré cette réunion, selon les déclarations de Ngozi Okonjo-Iweala.

« Nous avons décidé de travailler différemment, indique la directrice générale de l'OMC dans un communiqué. Je pense que nous avons une nouvelle façon de travailler à l'OMC, afin de moderniser nos méthodes de travail et d'être plus agiles et plus réactifs à l'avenir. » Elle a suggéré aux membres d'utiliser ces projets de textes – surnommé le « **paquet de Yaoundé** »- pour finaliser les accords à Genève, où est situé le siège de l'institution, lors de la prochaine réunion du Conseil général.

Concrètement, ces projets de texte d'accord concernent :

- le projet de déclaration ministérielle de Yaoundé sur la **réforme et le plan de travail** de l'OMC ;
- le projet de décision ministérielle sur le **commerce électronique** ;
- le projet de décision ministérielle sur le **moratoire** relatif aux plaintes pour violation de l'**Accord sur les ADPIC** (Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce) et aux situations problématiques;
- et le paquet destiné aux **pays les moins avancés** (PMA).

« La finalisation de ce programme constituerait un succès considérable », a déclaré le directeur général. « Nous ne devons pas laisser passer cette opportunité. »

L'accord sur le commerce électronique signé par 66 pays membres

Une avancée tout de même : 66 pays membres de l'OMC (qui en compte 166), dont l'**Union européenne**, ont décidé de signer à Yaoundé le texte de l'accord sur le commerce électronique négocié depuis 2019 à l'OMC, espérant ainsi **accélérer** le processus et le mettre en vigueur rapidement. Parmi les signataires, outre l'UE,

l’Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Chine, Singapour, le Mexique et le Royaume-Uni.

Une déclaration conjointe de l’Australie, du Japon et de Singapour rappellent que ces 66 pays signataires représentent **70 % du commerce mondial** et que les transactions numériques totalisent déjà plus de **60 % du PIB mondial**, selon l’OMC. Ces 66 pays, indique la déclaration conjointe, ont ainsi adopté « *une voie claire et immédiate pour la mise en oeuvre du premier ensemble de règles de base en matière de commerce numérique* ». Elle ajoute que « *les dispositions transitoires adoptées par ces 66 membres permettraient de faciliter l’entrée en vigueur de l’accord de l’OMC sur le commerce électronique tout en poursuivant les efforts visant à son intégration dans le cadre juridique de l’OMC* ».

Cet accord plurilatéral sur le commerce électronique crée en effet un **cadre juridique de base transparent et international** pour les transactions électroniques, les signatures et authentications numériques, les contrats et la facturation, la protection des consommateurs ou encore les droits de douane applicables.

L’un des engagements de cet accord est justement de ne pas appliquer de droits de douane sur les produits échangés par voie électronique. Autrement dit, les 66 signataires feront partie des pays qui **ne profiteront pas de la fin du moratoire** pour instaurer des droits de douanes sur ces échanges.

Cet accord plurilatéral sur le commerce électronique entrera en vigueur pour les membres qui l’auront accepté, après le **dépôt des instruments d’acceptation par 45 membres**. Mais les signataires espèrent surtout le faire entrer dans le cadre de l’OMC. « *Cet accord constitue le premier étage de la fusée*, souligne **Pascal Kerneis**, le directeur général d’European Services Forum (ESF), cité par *Les Echos*. *Il sera suivi d’une seconde phase où il sera notamment question de la localisation des données électroniques* ».

A suivre...

Christine Gilguy

* * *

Bond de l’inflation et déclin de la consommation : l’économie française déjà prise en étau – La Tribune

L'inflation repart à la hausse en France, sous l'effet d'un choc énergétique qui intervient au moment où la consommation des ménages montre des signes de net repli, dessinant un environnement économique plus contraint à l'approche du printemps.

Selon une estimation provisoire publiée mardi par l'Insee, les prix à la consommation ont augmenté de 1,7 % sur un an en mars, après 0,9 % en février, soit une accélération marquée de 0,8 point. Une évolution largement attribuable à l'énergie. « Cette hausse de l'inflation s'expliquerait par le fort rebond des prix de l'énergie (+7,3 % sur un an après -2,9 % en février), en particulier de ceux des produits pétroliers », souligne l'Insee dans un communiqué.

Dynamique rapide

Ce rebond était attendu par les économistes, dans le sillage de la remontée des cours des hydrocarbures liée au conflit au Moyen-Orient depuis la fin février. Il se reflète également dans l'indice harmonisé (IPCH), qui permet les comparaisons européennes : celui-ci atteint 1,9 % sur un an en mars, contre 1,1 % le mois précédent, en ligne avec les anticipations.

Sur un mois, la dynamique des prix reste soutenue. L'indice des prix à la consommation progresse de 0,9 % en mars, tandis que l'IPCH avance de 1,1 %, un rythme légèrement supérieur aux attentes du marché. Cette accélération mensuelle confirme que le choc énergétique se diffuse rapidement dans l'économie.

Coup de frein sur la consommation

Mais cette poussée inflationniste intervient dans un contexte de fragilisation de la demande intérieure. Les dépenses de consommation des ménages en biens ont reculé de 1,4 % en février, après une hausse de 0,4 % en janvier, une baisse nettement plus marquée que prévu par les économistes, qui tablaient sur un repli limité à 0,3 %.

Dans le détail, « La consommation d'énergie baisse de nouveau (-2,4 % après -1,2 %). La consommation de biens fabriqués se contracte nettement (-1,7 % après +1,1 %), comme la consommation alimentaire (-0,5 % après +0,4 %) », indique un communiqué de l'Insee. Sur un an, les dépenses de consommation de biens reculent de 1,5 %, et de 0,6 % au premier trimestre par rapport aux trois mois précédents.

Ce recul généralisé traduit la prudence persistante des ménages, confrontés à l'érosion de leur pouvoir d'achat et à un environnement incertain. Le contraste entre la remontée des prix et la contraction de la consommation illustre un risque classique de « choc de pouvoir d'achat », susceptible de peser sur la croissance à court terme.

Au total, l'économie française aborde le printemps avec des indicateurs fragiles : une inflation qui repart sous l'effet de facteurs externes, et une demande intérieure qui fléchit. De quoi compliquer l'équation du gouvernement, alors que la trajectoire de reprise reste étroitement dépendante de l'évolution des prix de l'énergie et des tensions internationales.

* * *

Inde: le pays le plus peuplé de la planète débute son recensement – Le Figaro

Initialement prévu en 2021, ce recensement a été retardé à cause de la pandémie de Covid. Le dernier exercice du genre, complété en 2011, avait arrêté la population à 1,21 milliard d'âmes. Les Nations unies l'ont évaluée en 2023 à 1,42 milliard, plaçant l'Inde devant la Chine au classement mondial.

Plus de 3 millions de fonctionnaires déployés pendant plus d'un an pour un gigantesque porte-à-porte : l'Inde, le pays le plus peuplé de la planète avec près d'un milliard et demi d'habitants, recommence mercredi à se compter. La croissance de la jeune population indienne (âge moyen de moins de 30 ans) constitue une chance pour son développement économique, en même temps qu'un défi en termes d'accès à l'emploi, au logement, à l'énergie ou à l'éducation.

Initialement prévu en 2021, ce recensement a été longtemps retardé à cause de la pandémie de Covid. Le dernier exercice du genre, complété en 2011, avait arrêté la population à 1,21 milliard d'âmes. Depuis, les Nations unies l'ont évaluée en 2023 à 1,42 milliard, plaçant l'Inde devant la Chine au classement mondial. Sur un territoire grand comme six fois la France, l'opération, même entièrement numérisée, relève du casse-tête logistique et sera menée en plusieurs étapes.

Le dernier recensement des castes date de 1931

La première phase, qui débute mercredi, consiste à compter le nombre de logements, État par État, par déclaration spontanée sur une application téléchargeable sur son téléphone ou lors du porte-à-porte d'un agent. Le recensement proprement dit de chaque habitant n'aura lieu qu'à partir du 1er mars 2027 pour l'essentiel de la population, dès le 1er octobre 2026 dans les régions himalayennes, avant l'arrivée de la neige. Particularité de cette édition, le gouvernement indien va demander aux Indiens à quelles castes ils appartiennent.

Nées de la tradition hindoue, les castes constituent toujours un élément important de la société indienne moderne, qu'elles divisent en catégories hiérarchisées qui déterminent le rôle et le rang de leurs membres. Ces divisions nourrissent des discriminations et des inégalités au sein de la population. Plus des deux tiers des Indiens sont considérés

comme appartenant à des castes inférieures, éligibles à des politiques de discrimination positive notamment dans la fonction publique ou l'éducation.

Le dernier recensement des castes a été réalisé en 1931 sous l'Empire britannique, seize ans avant l'indépendance. Les dirigeants indiens se sont depuis abstenus de les recenser ou d'en publier un décompte en arguant de la complexité administrative de l'opération ou par peur de nourrir des troubles au sein du pays. Le ministère de l'Intérieur a évalué le coût du recensement à 1,24 milliard de dollars.

* * *

« + 50 % d'arrêt maladie depuis 2019 » : l'absentéisme au travail explose à un niveau record en 2026 – L'Express

Selon le Datascope 2026 d'Axa, le nombre d'arrêts maladie a bondi de 50 % depuis 2019, portés par une explosion des arrêts longs et une fragilité inédite de la santé mentale des salariés. Et cette crise de l'absentéisme n'est malheureusement pas près de s'arrêter...

La France ne guérit pas de son absentéisme au travail. C'est le constat du Datascope 2026 d'AXA, publié ce mardi 31 mars. Chaque année, l'assureur prend le pouls de ses entreprises clientes en mesurant leur taux d'absentéisme : soit le nombre de jours d'inactivité rapporté au total des jours calendaires, hors congés maternité, paternité et adoption. Dans son édition 2026, on apprend ainsi que « *le taux d'absentéisme poursuit son escalade inquiétante* » et grimpe encore de 5 % en un an, pour atteindre 4,8 % en 2025.

Concrètement, dans une équipe de vingt personnes, c'est l'équivalent d'un salarié absent toute l'année pour cause d'arrêt maladie. « *Soit 50 % de plus qu'en 2019, avant la pandémie* », pointe l'assureur. Et la tendance ne se renversera pas de sitôt, puisque « *aucun signal ne laisse présager l'atteinte d'un palier* », regrette-t-il.

La santé mentale, première cause des arrêts-maladies de longue durée

Comment expliquer une telle flambée ? La fréquence des arrêts a progressé de 4 points en un an, certes. Mais c'est surtout « *la dérive des arrêts longs (de plus de deux mois)* » qui porte l'absentéisme en entreprise, estime Diane Milleron-Deperrois, directrice générale d'AXA Santé et collectives. En témoigne la durée moyenne des arrêts, qui s'allongent d'année en année. Les travailleurs du privé s'arrêtaient en moyenne 20 jours en 2019 ; un chiffre qui a atteint 23,5 jours en 2025.

Les arrêts de plus de deux mois pèsent ainsi à eux seuls plus des deux tiers du taux global d'absence au bureau.

Lesquels sont portés dans leur grande majorité par une seule pathologie : les problèmes de santé mentale, notamment auprès des plus jeunes. Chez les moins de 30 ans, plus d'un arrêt long sur deux est désormais imputable à un trouble psychologique. « Une première depuis l'édition de notre étude que nous avons démarrée en 2019 ! », détaille AXA auprès de *Challenges*. Et l'âge moyen de survenance de ces troubles ne cesse de s'abaisser aussi : 40 ans exactement en 2025, contre 43,3 ans en 2019.

Des victimes plus jeunes, donc, et davantage féminines : chez les moins de 30 ans, les femmes concentrent les deux tiers des arrêts longs pour troubles psychologiques. Et chez les moins de 45 ans, elles cumulent à elles seules près d'un arrêt sur deux. Le mi-temps thérapeutique, qui permet de reprendre progressivement le travail et [que le gouvernement Lecornu envisagerait de renforcer à partir de la mi-avril](#), serait-il un début de réponse à cette « *dérive* » des arrêts longs ?

Seniors et CDD, les deux exceptions à l'explosion des arrêts maladie

Quoi qu'il en soit, tout n'est pas noir pour autant. Dans ce panorama d'arrêts maladie à répétition, deux catégories font figure d'exception : [les salariés en CDD](#) et, plus surprenant, les seniors, « *qui sont les [deux] seuls à parvenir à contenir leur absentéisme cette année* ». Les premiers limitent probablement leur nombre d'absences par crainte de perdre un contrat précaire. Quant aux seconds, AXA ne se risque à aucune interprétation : « *le Datascope ne permet pas d'interpréter les résultats, mais plutôt de mettre en avant des tendances du monde de l'entreprise* », évacuent-ils.

Une moindre croissance du nombre d'arrêts maladie chez ces seniors qu'il faut tout de même nuancer : si le taux d'absentéisme des [plus de 55 ans](#) reste stable, il est pratiquement deux fois plus élevé que celui des salariés les plus jeunes.

* * *

Comment réagir face au second choc chinois – Les Echos

L'industrie européenne chancelle sous la pression des exportations chinoises. Plutôt que de rêver à d'illusoire droits de douane, mieux vaudrait porter le fer dans les subventions de Pékin, estime notre éditorialiste Jean-Marc Vittori.

Et pendant ce temps-là, la Chine continue de battre record sur record. En janvier-février 2026, son excédent commercial a atteint 213 milliards de dollars. A ce rythme, le pays devrait dégager cette année un excédent commercial encore plus important que les 1.200 milliards enregistrés en 2025. Cette poussée fait chanceler des bastions européens réputés, comme l'industrie automobile.

C'est **le second choc chinois**, celui où la première puissance commerciale mondiale inonde la planète non plus seulement de ses vêtements et ses jouets, mais de ses voitures électriques, ses panneaux solaires et d'innombrables produits de haute technologie.

Déprécier l'euro de 20 à 30 %

Face à cette impressionnante montée en puissance, Américains et Européens peinent à trouver la bonne posture. Ils ne peuvent pas se passer des terres rares chinoises. Washington a perdu une guerre douanière avec la Chine. Bruxelles **tergiverse encore** et toujours.

En France, le Commissariat au plan a proposé dans une note de **monter à 30 % les droits de douane** sur tous les produits chinois ou de déprécier l'euro de 20 à 30 % face au renminbi chinois. La première solution est peu réaliste, car elle entraînerait une riposte encore plus douloureuse que celle déployée par Pékin face aux Etats-Unis. La seconde est encore moins crédible car il est très difficile de faire monter la monnaie d'un grand pays sans son assentiment. Et les Américains réagiraient violemment contre l'appréciation du dollar face à l'euro qui s'ensuivrait mécaniquement.

Un surplus, deux forces

Mais le commissaire au Plan Clément Beaune a raison de **tirer la sonnette d'alarme**. Pour trouver la voie de passage, il faut toutefois d'abord d'interroger sur l'origine de cette poussée impressionnante. Il y a vingt ans, l'excédent commercial était inférieur à celui de l'Allemagne. Aujourd'hui, il est six fois plus élevé.

Comme l'ont montré le Japon des années 1980 et l'Allemagne des années 2000, il y a toujours deux forces pour faire surgir un énorme surplus commercial. La première est toujours mise en avant : le pays à gros surplus a des prix moins élevés pour des produits plus performants. C'est le ressort microéconomique.

Faible protection sociale

Il y a aussi un ressort macroéconomique : la demande intérieure des pays très excédentaires est comprimée. [La consommation des ménages est trop faible.](#) D'après le FMI, [elle pèse 37 % du PIB en Chine](#) contre 52 % dans les pays avancés (médiane de l'OCDE). Aux Etats-Unis, elle approche même 70 %. Cet écart est colossal.

La Chine a promis de mettre l'accent sur la consommation dans son plan quinquennal 2026-2030. Mais les Chinois ont deux bonnes raisons de peu consommer : une faible protection sociale et un patrimoine immobilier déprécié.

Des subventions colossales

Dans ces conditions, la pression chinoise n'est pas près de diminuer. Par où avancer alors ? Richard Baldwin, l'un des économistes les plus réputés sur le commercial international qui va bientôt sortir un livre titré « World war trade », pointe une piste : les subventions massives accordées par Pékin à ses entreprises.

Dans une note publiée en août dernier, les experts du FMI ont chiffré les subventions chinoises (sous la forme de cash mais aussi d'impôts allégés, de garanties de crédit, de foncier moins cher, etc.) à 4 % du PIB. Un apport colossal.

Ces subventions jouent un rôle clé dans la compétitivité chinoise, comme le souligne [une étude récente de la banque centrale américaine](#) : « Les secteurs bénéficiant d'un soutien politique accru affichent non seulement une meilleure performance des exportations, mais aussi des excédents commerciaux plus importants. »

Accumulation d'une dette chinoise

Michael Pettis, un autre universitaire américain, estime que ces subventions se font « au détriment de la consommation ». Elles font non seulement des dégâts dans l'industrie européenne mais aussi dans l'économie chinoise, car elles aboutissent à un surinvestissement dans des équipements trop peu rentables - d'où l'accumulation d'une dette chinoise à une vitesse vertigineuse.

Avec les subventions, Bruxelles a donc de quoi négocier avec les Chinois, qui pourront plus difficilement s'insurger sur ce sujet que sur les droits de douane. Les Européens devront bien sûr actionner d'autres leviers, investir davantage. Mais ils ont là un bon point d'entrée.

Jean-Marc Vittori

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.